

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du Jeudi 25 mai 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 mai 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 25 mai 2023 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Audrey BAILLY BECHET, Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Delphine GUENIN, Pascal LANQUETIN, Benoît MASSARD, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Arnaud SAILLARD, Jacques TISSOT, Agnès VANHUYSE, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

Secrétaire de séance : Arnaud SAILLARD

I) Approbation du procès-verbal du conseil du 27 avril 2023 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II) Nomination élus référents déontologues :

Monsieur le Maire rappelle que la loi 3DS du 21 février 2022 qui a complété le code général des collectivités territoriales, prévoit que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » des principes déontologiques.

Ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité. Le centre de gestion propose une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences, comme suit :

- . Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
- . Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif ;
- . Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
- . Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;
- . Monsieur Xavier MONLAÛ, magistrat administratif ;

Cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, à savoir 6 ans. Il est proposé au conseil municipal de retenir la liste ci-dessus et de signer la convention s'y rapportant.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de désigner les personnes citées ci-dessus en qualité de référents déontologues et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

III) Etude candidatures emplois d'été

Suite à la diffusion de l'annonce de recrutement d'emplois saisonniers pour la saison estivale, deux candidatures ont été reçues en mairie, celle de : Estorez Noeline et Courvoisier Cassandre. Il est proposé de retenir les deux candidatures pour une durée de trois semaines chacune, une première allant du 19 juin au 7 juillet, et une seconde allant du 17 juillet au 4 août.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité la création de deux emplois d'adjoints techniques non permanents pour la période estivale et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

IV) Projet achat déneigeuse

Deux devis, un de la société Pontarlier Motoculture et un des établissements Pagot Caput sont présentés pour des matériels différents.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à 11 voix pour et 3 contre, de retenir l'offre à 12700 € TTC de la société Pontarlier Motoculture sous réserve que le matériel soit compatible avec le véhicule actuel.

V) Point sur le dossier vente de l'usine communale :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la signature du compromis de vente qui a eu lieu le mardi 23 mai 2023 avec Monsieur Yann Perrard et Madame Fleur Marchand.

Il informe également que les autres transactions ont toutes été régularisées à l'office notarial avec Madame Servy, Monsieur Madame Couthier, Monsieur Madame Monard ainsi que Monsieur Madame Faton.

Restera la vente à Monsieur et Madame Beschet Gabriel dont l'EPF – Etablissement Public Foncier - est en charge de la régularisation de ce dossier.

VI) Questions diverses

Pour information, la prochaine commission voirie – terrain se réunira le lundi 29 mai prochain.

Il est proposé de valider le devis Markosol pour la peinture au sol pour un montant de 5 113,48 € TTC. Le devis pour l'aménagement provisoire de chicanes rue Chargebin est en cours de réflexion.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'obligation de mettre aux normes la cuve de gaz à proximité du bâtiment 14 rue des Courbes : mise en place de signalisation réglementaire, pose d'une clôture ... des devis en ce sens seront demandés.

Monsieur le Maire informe que l'association Hopi Yoga a décliné l'offre de location de la salle des fêtes pour l'enseignement de yoga proposée par la commune.

Une formation « utilisation du défibrillateur » à destination des habitants sera proposée par la société Franche Comté Défibrillateurs le vendredi 30 juin prochain à la salle des fêtes de 19 h à 20 h 30. Les inscriptions devront se faire au secrétariat de mairie avec un nombre limité de 15 participants.

Fin de la séance : 22h40

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 29 juin prochain

Le Maire,
Bernard BESCHET

Le secrétaire de séance
Arnaud SAILLARD

